

„ du parlement (a) qui fait brûler, quand il
 „ le juge convenable, les livres que le pu-
 „ blic n'acheteroit point sans cette cérémo-
 „ nie. L'édition du *Monarque accompli* s'est
 „ écoulée, & l'auteur enhardi par un tel
 „ succès, a mis au jour plusieurs autres pro-
 „ ductions de la même force (b), mais, qui
 „ n'ayant pas eu l'honneur d'être condamnées
 „ au feu, sont restées intactes: enforte que
 „ si M^r. le Principal demande à son libraire,
 „ comment va le débit? Ce dernier lui ré-
 „ pond aussitôt avec assurance *Tout est en-*
 „ *core dans la boutique.* Le seul journal hel-
 „ vétique, que d'autres nomment encore
 „ étique, dont le rédacteur n'a souvent
 „ rien à dire, a fait mention des ouvra-
 „ ges de M^r. de *Lanjuinais*. Mais comme
 „ ce radotage périodique n'a cours qu'en
 „ Suisse, il n'est pas fort étonnant que vous
 „ ne connoissiez ni le pere du *Monarque-ac-*
 „ *compli*, ni les freres du *Monarque accom-*
 „ *pli*.

Quelques feuilles publiques ont parlé de

(a) Voyez l'arrêt du parlement de Paris & le réquisitoire de Mr. Seguier contre ce libelle absurde & bien réellement fanatique. I Juin 1776. p. 225. — 15 Juin 1776. p. 309.

(b) C'est toujours la vérification du mot de Juvenal que nous avons rapporté, il n'y a pas longtems :

*Aude aliquid brevibus Gyris & carcere dignum,
Si vis esse aliquid.* Sat. 1.

Voulez-vous mériter les faveurs populaires?
Soiez auteur impie & digne des galeres.